

les bons d'éducation

par **JACQUES DUFRESNE**

directeur

L'Agora Recherche et Communication Inc.

Les Américains disent « vouchers ». En France le député UDF Alain Madelin, auteur de *Pour libérer l'école*, utilise l'expression chèque-éducation. Puisqu'il s'agit de désigner un billet attestant qu'un enfant a fréquenté telle école, et en échange duquel on peut obtenir une somme convenue, c'est le mot bon qui nous paraît s'imposer. On en donne la définition suivante dans le Larousse : « billet qui autorise à toucher des objets en nature, ou une somme d'argent, chez une personne désignée. »

Les grands débats commencent souvent par des querelles de mots. Il s'agit effectivement d'un grand débat mettant en cause l'idée de démocratie et l'idéal de la participation.

La participation

Dans nos sociétés, le plus humble citoyen, celui qui est incapable de tenir un discours convaincant, dispose toujours de deux recours ultimes pour faire valoir ses opinions : son droit de vote, et le pouvoir qu'il a de dépenser son argent comme il l'entend.

La croissance de l'État, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, a réduit la seconde de ces libertés. Il était normal qu'on offre au citoyen une compensation. La participation fut cette compensation. Les maîtres de l'État ont dit au citoyen : à tous les niveaux des grandes institutions publiques, nous allons créer des comités où vous pourrez faire valoir vos opinions.

On sait ce qu'il advint de ces comités. La participation a été un échec. Au Québec, depuis quelques années, on a tenté, par divers projets de réforme du système scolaire, de rendre la participation à la fois possible pour tous et vraiment efficace. Échec de nouveau !

Le bon : liberté des pauvres

Le bon d'éducation présente le plus grand intérêt dans ces conditions, puisqu'il rend au citoyen la liberté de dépenser lui-même son argent sans pour autant porter atteinte au sacro-saint principe de l'égalité des chances. Il fait plus à vrai dire car, grâce à une telle formule, les plus pauvres acquièrent une liberté qu'ils n'auraient pas eue, même en l'absence de toute intervention de l'État. Ajoutons que la crise récente a permis aux citoyens de mesurer le pouvoir qu'ils ont en tant que consommateurs : n'ont-ils pas acculé une grande compagnie comme Chrysler à la faillite, lui donnant ainsi le choix entre la disparition ou un redressement spectaculaire ? Quelle institution publique aura été mise à une telle épreuve par les citoyens-« participants » ?

C'est pour des raisons de cette nature que l'idée de bon d'éducation suscite de plus en plus d'intérêt un peu partout dans le monde. Elle remonte à Adam Smith qui l'a exposée pour la première fois dans *The Wealth of Nations*. John Stuart Mill l'a reprise en 1859 dans *On Liberty*. Thomas Payne l'a introduite aux États-Unis à la fin du XVIII^e siècle.

Mais dans cette Amérique qui avait besoin d'une culture commune pour faire son unité, c'est l'école publique obligatoire pour tous qui s'est imposée. Il fallut attendre Milton Friedman pour voir resurgir l'idée du « voucher », en 1955.

Le bon en Europe

En Europe, diverses formules apparentées au bon d'éducation ont été retenues. En Hollande et au Danemark, par exemple, tout groupe de x parents peut obtenir une école conforme à ses valeurs. L'exemple du Danemark, incidemment, montre que le libre choix n'entraîne pas nécessairement la mort de l'école publique.

En raison de sa longue tradition centralisatrice la France est, après les pays de l'Est, le dernier endroit au monde où l'on pouvait s'attendre à voir le bon d'éducation s'imposer. La chose est certes encore loin d'être faite, mais, à la faveur du grand mouvement populaire en faveur des libertés scolaires, l'idée d'Adam Smith a été reprise par des personnalités publiques de premier plan, dont M. Alain Madelin.

Dans son livre récent, qui a eu un certain retentissement, ce dernier soutient qu'en éducation l'offre a pris trop d'importance par rapport à la demande. Le chèque-éducation est pour lui le meilleur moyen de rétablir l'équilibre. Il propose un système complexe, qu'il appelle les points-éducation, dont nous saisissons mieux l'intérêt après avoir réfléchi sur diverses expériences américaines.

Les expériences américaines

La plus intéressante de ces expériences est celle d'Alum Rock en Californie. Elle a avorté notamment — la chose est apparue clairement en cours de route — parce que le projet avait un caractère exclusivement régional. Une réforme de cette ampleur doit être imposée par une autorité supérieure se situant au moins au niveau de l'État. Telle fut la première conclusion des responsables du projet. Ils ont aussi noté que si les enseignants aiment beaucoup la liberté, ils n'aiment guère la compétition.

Le bon : ses variantes

Les nombreuses questions soulevées par les expériences de ce genre ont fait apparaître les multiples variantes du système « voucher ». Il y en a des centaines comme on s'en rendra vite compte en explicitant quelques questions. Le seul point commun est l'accent mis sur la liberté de choix.

1- Quelles écoles seront admises dans le système ? Les écoles publiques seulement ? Les écoles publiques et les écoles privées non confessionnelles ? Toutes les écoles ?

2- Quel sera, s'il y en a un, le minimum commun exigé dans chaque école, en langue et en mathématiques par exemple ?

3- Tous les « vouchers » devraient-ils avoir la même valeur ? Sinon, en fonction de quels facteurs devraient-ils varier ? Le revenu familial ? La situation géographique ? Les difficultés particulières que présente l'éducation de certains enfants ?

4- Est-ce que les « vouchers » seraient la seule monnaie acceptée dans les écoles ou pourraient-ils être combinés avec des versements en argent par les parents ? On devine l'impact qu'aurait la seconde hypothèse sur le développement d'écoles privées pour riches.

5- Sur quoi la valeur du « voucher » est-elle fondée ? Sur la *per capita* de l'enseignement public de la région ? Sur un pourcentage de ce coût ?

6- Les écoles devraient-elles être accréditées pour être admises dans le système ?

7- Qui peut fonder une nouvelle école ? N'importe qui ? Des groupes déjà reconnus ? Cette question soulève le problème de l'usage que pourraient faire certaines sectes des écoles que le nouveau système leur permettrait d'ouvrir.

8- De quelle liberté les écoles jouiraient-elles en ce qui a trait aux critères d'admission ?

9- Comment procéderait-on pour établir un système d'équivalences efficace ?

10- En cours d'année le même bon pourrait-il être fragmenté, c'est-à-dire utilisé dans plusieurs écoles différentes ?

C'est pour apporter une réponse satisfaisante à certaines de ces questions qu'Alain Madelin a imaginé, il y a quelques années, le système des 10,000 points-éducation.

« Au lieu de recevoir un chèque éducatif ou une allocation scolaire d'un montant déterminé, l'enfant se verrait attribuer, via ses parents, un certain nombre de points-éducation négociables dans l'école de son choix. Avantage : les comparaisons sont plus faciles au cours d'une vie scolaire. Chaque année les points-éducation auraient une certaine valeur comme les points des caisses de retraite.

« Le système s'affine de lui-même. Rien n'empêche d'imaginer à un certain niveau, des points-éducation d'une valeur différente selon le type de formation. Un enseignement fondé sur une technologie moderne n'a pas le même coût qu'un enseignement classique. Le même nombre de points-éducation permettrait alors l'accès à l'un ou l'autre de ces enseignements.

« L'immense avantage des points-éducation c'est leur possibilité de pouvoir être capitalisés et utilisés à tel ou tel moment, de la façon que l'on souhaite, en fonction de ses besoins. C'est la révolution de la responsabilité. »

Quelles que soient les formules que l'on retienne pour que le système des bons d'éducation permette de conserver les principaux avantages des systèmes publics actuels, une différence fondamentale demeure : dans un cas l'école sert à réduire les différences entre les individus et les groupes, dans l'autre, elle tend à les accroître. On peut toutefois se demander si ceux qui font le second choix n'entretiennent pas de graves illusions quant au rôle de l'école par rapport à celui des médias et des nouvelles technologies. Y a-t-il quelque chose de plus efficace que la télévision et l'ordinateur pour réduire les différences ? Cet argument, il est vrai, pourrait très bien être utilisé par ceux qui voient dans une école libérée l'ultime recours de la différence.

Un modèle d'application

À peu près tout le monde cependant admet qu'une limite devrait être imposée à la différence. Les plus ardents partisans du « voucher » auraient sans doute refusé à Jim Jones le droit de fonder une école. Une certaine réglementation s'imposerait donc. De quelle ampleur serait-elle ? Qui en aurait la responsabilité ? Rien n'interdit d'imaginer un système de bons accompagnés d'examens d'État. Un tel système d'examens, si chaque citoyen pouvait y accéder librement, c'est-à-dire sans avoir fréquenté une école, aurait en outre l'avantage de permettre une libéralisation totale de l'apprentissage. Tel étudiant pourrait choisir de faire coïncider l'étude des langues et des cultures étrangères avec un voyage. S'il réussissait les examens appropriés au retour, son « voucher » pourrait lui être remboursé au lieu d'être remboursé à une institution. Les systèmes d'examens pourraient très bien être gérés par des entreprises privées, elles-mêmes accréditées par les autorités publiques, si

nécessaire. C'est sans doute à une formule de ce genre que songe un libertarien célèbre, David Friedman, le fils de Milton, lorsqu'il écrit : « Le système scolaire ressemblerait à un marché concurrentiel où des « entrepreneurs » individuels s'affronteraient pour offrir le meilleur service possible au meilleur coût. »

Au meilleur coût, qu'est-ce à dire ? La plupart de ceux qui se sont penchés sur la question reconnaissent que le système des bons coûterait plus cher que les systèmes publics actuels, à cause notamment de l'accroissement des coûts du transport et de la difficulté accrue de faire des économies d'échelle. Ils soutiennent cependant que le rapport coût-bénéfice serait meilleur, que chacun en aurait plus pour son argent.

Les réalisations

Les questions de plus en plus précises qu'on souève, aux États-Unis surtout, permettent de penser que l'ère des grandes réalisations n'est peut-être plus très éloignée. Pour le moment toutefois, le système des sophistes du temps de Socrate est l'un des seuls que l'on puisse invoquer comme précédent. Ces sophistes étaient des entrepreneurs semblables à ceux dont rêve David Friedman. L'ombre que Socrate a jetée sur eux s'étendra-t-elle à ceux qui voudraient leur succéder aujourd'hui ? Les partisans du « voucher » auraient peut-être intérêt à instituer un procès de réhabilitation des sophistes, à qui, faut-il le rappeler, Socrate reprochait de fausser le savoir pour attirer le client.

L'idée du « voucher » a fait l'objet de plusieurs référendums aux États-Unis dont deux en Californie et un au Michigan. Au Michigan, 40% des citoyens se sont prononcés en faveur du projet. Il faut cependant noter que dans tous les cas la question avait été mise aux voix par des groupes de citoyens. Plusieurs observateurs sont d'avis que la même thèse pourrait l'emporter si elle était endossée au point de départ par les autorités politiques.

Le président Reagan s'apprête à faire un premier pas dans cette direction. Une loi votée récemment autorise le système des « vouchers » dans le cas de certains enfants inadaptés.

La croisade

Compte tenu des problèmes que susciterait l'implantation d'un système de bons, problèmes dont je n'ai pu donner ici qu'un aperçu incomplet, comment expliquer que tant de gens sérieux de par le monde aient malgré tout fait de l'école libérée l'objet d'une véritable croisade ? Il faut que les diagnostics et les pronostics sur l'école actuelle soient bien sombres.

Sombres, ils le sont en effet. Les autorités américaines ont sûrement été influencées par le récent rapport sur l'éducation paru sous le titre suggestif de *A nation at risk*. En France le rapport Schwartz a eu un effet semblable.

De toute évidence les écoles pour tous ne conviennent plus à tous. On a de plus en plus de raisons de présumer que si l'école publique ne trouve pas le moyen de réaliser elle-même certaines des réformes proposées par les partisans du « voucher », il viendra tôt ou tard un jour où la thèse de ces derniers franchira le cap des 50% dans un référendum.

Des bons pour les cégeps ?

La plupart des études portant sur les « vouchers » ne concernent que les niveaux primaires et secondaires. *Mutatis mutandis*, elles pourraient s'appliquer à notre niveau collégial.

Dans les quelques cégeps qu'il m'a été donné d'observer, j'ai constaté qu'il y avait trop de différences pour qu'un véritable consensus soit possible mais que, d'autre part, il n'y avait pas de volonté de différer assez forte pour que chacun des principaux groupes puisse s'affirmer en toute liberté.

J'avais moi-même imaginé pour le collège d'Ahuntsic des écoles dans l'école telles que les humanistes, les marxistes et les positivistes auraient pu s'épanouir librement. Du même coup on aurait donné un contenu digne de ce nom à la liberté de choix des étudiants et des parents. Dès le début de ce cégep on avait fait un pas dans cette direction en limitant l'accès aux cours communs aux étudiants d'un programme donné.

Le système des bons a précisément pour objectif de donner accès à des écoles humanistes ou marxistes à des étudiants qui tiennent à ce que l'une ou l'autre orientation soit clairement définie. Quand on songe, d'une part, au nombre de chefs-d'œuvre ouverts au regard de chacun, et d'autre part, aux sollicitations dont chacun est l'objet dans le monde actuel, comment peut-on se résigner à s'engager dans un cours de poésie ou de philosophie dont on ne connaît ni le point de départ, ni le point d'arrivée ?

Liberté et vie de l'esprit

Si personne ne revendiquait énergiquement un tel droit, il faudrait conclure que tout souci profond pour la vie et le destin de l'esprit a disparu de la planète. Quiconque a vécu, ne fût-ce que d'un poème ou d'une pensée, ne peut pas envisager froidement de confier un jeune être dont il a la responsabilité à des gens en qui il n'a pas une certaine confiance en partie suscitée par une information précise sur le contenu de l'enseignement.

Le système actuel ne tient que parce qu'il y a encore une majorité de citoyens qui ne parviennent à formuler aucune demande précise, mais ce sont précisément ces gens qui ont le plus impérieux besoin d'un système où les objectifs soient clairement identifiés. L'enfant de milieu favorisé pourra toujours entendre chez lui la belle musique dont il aura été privé à l'école. Mais dans les milieux où les parents ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas reçu, qui prendra la relève de l'école qui ne joue pas son rôle ?

Ma conclusion est déjà ébauchée : si des formules comme celles que j'ai évoquées à propos du collège Ahuntsic ne sont pas bientôt appliquées à tous les niveaux, on peut être assuré de voir croître au Québec le nombre des partisans du bon d'éducation.

Bibliographie commentée

Des quelques ouvrages et articles, une quinzaine environ, dont nous avons pu tenir compte, trois nous semblent présenter un intérêt particulier. Tout d'abord une plaquette de John Lindelow, *Educational vouchers*, publiée par la National Association of Secondary School Principals (Reston, Virginia), dans une collection intitulée ERIC, (Clearinghouse on Educational Management.) Cet ouvrage comporte une bibliographie d'une cinquantaine de titres.

Pour libérer l'école d'Alain Madelin est un ouvrage qui nous apprend somme toute assez peu de choses, qui présente cependant un grand intérêt en tant que reflet de l'évolution de l'opinion publique en France.

Des quelques articles auxquels nous avons eu accès, c'est celui de Clifton R. Wharton qui nous a paru le plus intéressant. Il s'agit en fait d'un extrait d'un ouvrage collectif dirigé par Dyckam W. Vermyle et intitulé : *Current Issues in Higher Education*. Jossey-Bass, San Francisco, 1975.